



[Client]

Politique Hygiène, Sécurité et Environnement

Version : 5.2

Suivi du document

Date	Version	Objet	Auteur
19/09/2022	1.0	Création/Rédaction de la politique	Sarah DRAY
23/09/2022	1.1	Relecture globale	Sophie VALLA Manon TIPEREZ
26/09/2022	1.2	Dernières modifications	Sarah DRAY
03/10/2022	2.0	Intégration de l'engagement NR	Sarah DRAY Aurélie VANDEN BIL
10/10/2022	2.1	Relecture globale	Sophie VALLA Aurélie VANDEN BIL
13/10/2022	2.2	Dernières modifications	Sarah DRAY
21/11/2022	3.0	Intégration de la Désignation de Sophie VALLA en tant que Référente santé, sécurité & conditions de travail de l'UES Synchrones	Sarah DRAY Sophie VALLA
23/11/2022	3.1	Relecture globale	Sophie VALLA
24/11/2022	3.2	Dernières modifications	Sarah DRAY
13/01/2023	4.0	Intégration du Bilan Carbone et du plan d'action environnement 2023	Sarah DRAY Aurélie VANDEN BIL
20/01/2023	4.1	Relecture globale	Sophie VALLA Aurélie VANDEN BIL
27/01/2023	4.2	Dernières modifications	Sarah DRAY
14/04/2025	5.1	Dernières modifications	Sophie VALLA
14/04/2025	5.2	Mise à jour Environnement	Aurélie VANDEN BIL

Approbation

Date	Version	Objet	Approbateur / Propriétaire
29/11/2022	1.2	Validation	Sophie VALLA
13/10/2022	2.2	Validation	Sophie VALLA
25/11/2022	3.2	Validation	Sophie VALLA
30/01/2023	4.2	Validation	Sophie VALLA
23/04/2025	5.2	Validation	Aurélie VANDEN BIL

Les 3 Axes de notre politique HSE

P. 4-11

Santé et sécurité des personnes

Préambule : Le Document Unique (DUERP)

Prévenir les accidents

Porter secours rapidement

Sécuriser les accès

Conditions de travail

Locaux et hygiène

Qualité de vie au travail

Environnement

Stratégie bas carbone

Numérique responsable

Organisation

P. 12

Communication

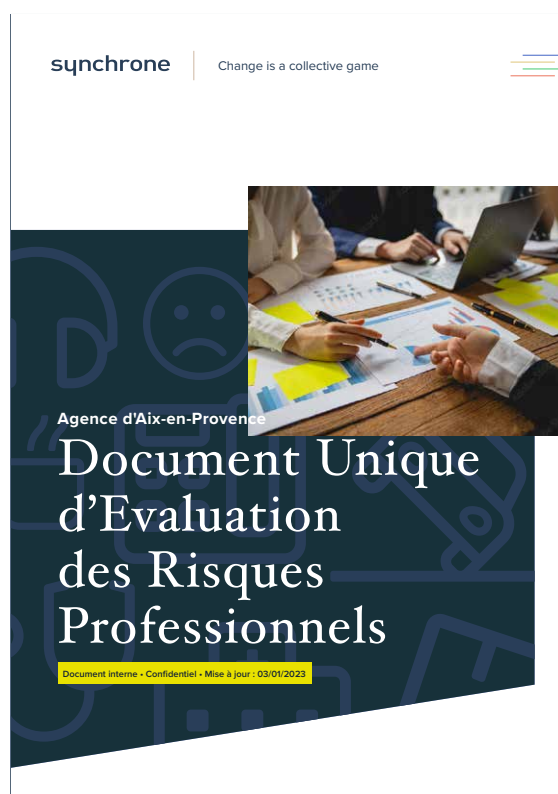
P. 13

La Direction Générale a défini une politique HSE qui fixe les engagements et grands axes de Synchrone en matière de Santé, Sécurité et Environnement, ainsi que les nouveaux objectifs d'amélioration dans ces domaines.

LES 3 AXES DE NOTRE POLITIQUE HSE

Santé et sécurité des personnes

Préambule : le Document Unique (DUERP)



Un document légal de référence, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, recense tous les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques professionnels identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement. Elle couvre de façon exhaustive tous les risques envisageables dans le cadre professionnel, qu'ils apparaissent en situation normale, transitoire ou dégradée de fonctionnement.

Ce document d'inventaire et de hiérarchisation des risques professionnels guide le programme de prévention annuel de l'entreprise, établi par Sychrone. Il est mis à jour, conformément au code du travail, chaque année ainsi que lors de toute décision d'aménagement importante, modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et lorsqu'une information qui nécessite une réévaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

Prévenir les accidents

Synchrone s'engage à appliquer les principes généraux de prévention, notamment évaluer les risques qui ne peuvent être évités et prendre des mesures de protection collective et individuelle.



Synchrone assure la diffusion des informations relatives à la sécurité auprès de l'ensemble des collaborateurs :

- > Les nouveaux salariés bénéficient d'une formation d'une heure sur la Politique HSE de Synchrone et l'ensemble des consignes de sécurité en vigueur dans les locaux qu'ils intègrent. Un guide collaborateur HSE leur est remis à l'issue de cette formation, disponible de plus en téléchargement sur leur espace collaborateur MySynchrone.
- > L'ensemble des informations relatives aux consignes à suivre en cas d'incendie et/ou d'évacuation sont affichées sur le panneau dédié à la sécurité dans chacune des agences de l'entreprise. Ces consignes sont aussi adaptées en fonction des particularités des différentes agences (Responsable évacuation, point de rassemblement...).
- > Une section spécifique à la Santé et Sécurité au Travail contient, sur l'espace collaborateur MySynchrone, les informations, documentations et points de contact à disposition des collaborateurs.

Synchrone assure le suivi médical obligatoire de ses collaborateurs et vérifie la compatibilité entre l'état de santé et la situation de travail, en étant affiliée aux centres de médecine du travail indiqués en fonction de la location des salariés :

- > Une visite d'information et de prévention auprès du médecin du travail est obligatoire dès la prise de fonction.
- > Les salariés réalisent une visite de reprise à la suite d'un arrêt de travail supérieur à 60 jours (à la suite d'une maladie ou un accident non professionnel), à un accident professionnel, après un congé pour invalidité temporaire, un congé de longue maladie et de grave maladie ou un congé maternité.

Synchrone s'attache à prévenir les risques psychosociaux au sein de l'entreprise.

Des formations Management sont dispensées à tous les collaborateurs accédant à des fonctions de management, et plus spécifiquement des formations de prévention des risques psychosociaux à destination de l'ensemble de la ligne managériale.

Synchrone assure la sécurité des collaborateurs dont la mission chez le client pourrait rendre nécessaire le port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Pour les collaborateurs concernés, Synchrone met à disposition les équipements nécessaires au bon déroulement de leur mission ; le Manager se met en relation avec le service Achats & Moyens Généraux afin que les commandes soient passées dès la prise de poste.

Porter secours rapidement



Synchrone déploie un plan de formation sécurité annuel auprès de ses collaborateurs afin de leur permettre de travailler en sécurité au sein de ses agences.

Il contient à minima les formations suivantes, proposées à l'ensemble du personnel ou à l'ensemble du personnel impacté dans le cadre de ses fonctions :

- > **Sauveteur Secouriste du Travail** (apprendre les gestes de premier secours)
- > **Préparation à l'habilitation électrique** (apprendre les règles de sécurité lors de travaux sur ou au voisinage de l'électricité)
- > Chargé **d'évacuation & manipulation** extincteur
- > Gestion des comportements agressifs

Synchrone assure la diffusion des informations et consignes en cas d'accident, d'incendie ou de malaise auprès de l'ensemble des collaborateurs :

- > Au cours de la formation d'on-boarding des nouveaux arrivants, et au travers du guide collaborateur HSE qui leur est remis à l'issue de cette formation, également disponible en téléchargement sur leur espace collaborateur.
- > Grâce à l'affichage sur les sites de ces mêmes consignes et des plans d'évacuations.

Synchrone fournit le matériel nécessaire aux premiers secours, au sein de ses agences et dans les véhicules de services.

Les agences sont équipées d'un défibrillateur situé au niveau des espaces accueil, à l'utilisation desquels les collaborateurs SST sont formés. Ces équipements font l'objet d'un contrôle visuel chaque mois.

Synchrone met en œuvre, au sein de l'ensemble de ses agences, un dispositif d'alerte pour tout collaborateur qui se retrouverait dans une situation de travail isolée.

Le dispositif DATI est un système d'alarme ergonomique de type « montre connectée » conçu pour les travailleurs isolés qui est un moyen d'alerte pour que le collaborateur puisse alerter de manière autonome d'un potentiel danger ou accident (malaise, chute, vertige...) ou que le service de surveillance puisse détecter une situation de détresse.

Synchrone s'attache à porter secours aux collaborateurs en situation de souffrance psychologique.

- > Elle met à leur disposition une cellule d'écoute psychologique est disponible 24h/24 et 7j/7.
- > Deux référents harcèlement sexuel et agissements sexistes sont par ailleurs nommés au sein de l'entreprise, leurs coordonnées sont accessibles de tous les salariés via le portail collaborateur.
- > Une référente dédiée accompagne les collaborateurs en situation de handicap.

Sécuriser les accès



Synchrone sécurise l'accès à ses locaux par des badges personnels et individuels, numérotés et inscrits dans un registre confidentiel.

Ces badges nominatifs sont attribués aux salariés de l'entreprise et à certains prestataires et intervenants pour des travaux à durée déterminée. Ils permettent l'ouverture des portiques sécurisés, l'identification des personnes et l'utilisation des casiers et des imprimantes.

Les visiteurs se voient remettre un badge d'accès temporaire qu'ils doivent porter de manière visible et qui est remis à l'accueil avant le départ des locaux.

Conditions de travail

Locaux et hygiène

Synchrone s'engage à faire bénéficier l'ensemble de ses salariés d'un environnement de travail agréable et stimulant, dans les meilleures conditions sanitaires, au sein de ses locaux.

Elle s'attache à prendre les dispositions suivantes :

- › Les locaux de travail sont tenus dans un état constant de propreté
- › Il est interdit de fumer dans les locaux à usage collectif, cette interdiction est signalisée de façon apparente dans les locaux
- › L'air est renouvelé de façon à préserver la pureté de l'atmosphère
- › L'éclairage est conçu de manière à éviter la fatigue visuelle et les affections qui en résultent
- › Les locaux de travail sont chauffés (ou climatisés) afin de maintenir une température convenable
- › Des cabinets d'aisance, lavabos et douches sont disponibles
- › De l'eau potable et fraîche ainsi que des boissons chaudes sont à disposition
- › L'ensemble des locaux font l'objet d'un nettoyage régulier et de qualité par une société soigneusement choisie
- › Les mesures sanitaires sont scrupuleusement mises en place dans le respect des règles d'hygiène imposés par les protocoles nationaux et au-delà en période de pandémie
- › Un service dédié à la gestion des agences, Facility Management, est à la disposition de l'ensemble des collaborateurs



Qualité de vie au travail

Au-delà de l'attention particulière portée aux locaux et au quotidien en leur sein, Synchrone s'engage sur l'amélioration continue des outils et moyens informatiques mis à la disposition de ses salariés, notamment le parc téléphonique et informatique, les outils et équipements de visio-conférence, accessoires (casques, ...) et les solutions logicielles utilisées au quotidien par les collaborateurs.

Synchrone s'engage sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, fondamental pour le bien-être des salariés. Plusieurs usages sont en vigueur au sein de l'entreprise en ce sens :

- › Télétravail pour l'ensemble des fonctions pouvant y avoir recours
- › Souplesse des horaires de prise et de fermeture de poste
- › Modération de l'usage des outils de télécommunications en dehors des heures de travail

Environnement

Stratégie bas carbone

Synchrone est engagée dans une stratégie bas carbone, visant à réduire l'empreinte carbone de ses activités. Elle porte un plan d'action annuel, guidé par les résultats de son Bilan Carbone.



En 2024, ce bilan, réalisé par la société Greenly, fait état d'une émission de GES par Synchrone de 1,9 kilotonne de CO₂e. Sur le périmètre défini, cela représente 1,5 tonne de CO₂e par collaborateur, soit **trois fois moins que la moyenne sectorielle** qui s'établit à 4,5 tCO₂e/collaborateur.

Parmi les actions phares du plan d'action 2023 :

Afin de renforcer nos engagements en matière de responsabilité environnementale et réduire notre empreinte carbone, nous avons défini notre feuille de route 2023 autour de 6 piliers :



- › Diminuer notre consommation énergétique avec une meilleure gestion de l'énergie, actions de réduction, sensibilisation et éco gestes, etc.
- › Engager nos fournisseurs grâce à une évaluation en cours de leur empreinte carbone et leur stratégie Climat.
- › Engager nos collaborateurs notamment à l'aide de quizz interactifs de sensibilisation et d'évènements thématiques : effet de serre, énergie-climat...
- › Adopter une démarche Green IT et se labeliser Numérique Responsable en tant qu'acteur du Numérique en 2026.
- › Construire des partenariats à impact positif (prestataires, fournisseurs, partenaires, organismes) pour conjuguer nos efforts et favoriser l'économie circulaire.
- › Réaliser des projets concrets de contribution / séquestration de GES dès à présent.

Quelques bonnes pratiques en œuvre au sein de Synchrone :



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Un ensemble de dispositifs et de bonnes pratiques sont en place au sein des locaux de l'entreprise afin de réduire les dépenses d'énergie liées à l'éclairage et à l'usage de l'électricité à des fins d'alimentation des postes de travail, des équipements d'aisance et de restauration, du chauffage, etc.

Les déplacements inter-agences sont limités grâce au déploiement de la visio-conférence. Quant aux déplacements domicile-travail des collaborateurs, les transports en commun sont favorisés par le biais d'une aide financière.

GESTION DES DÉCHETS

Le tri des déchets est réalisé dans l'ensemble des locaux de l'entreprise, et les déchets sont limités par la mise à disposition de vaisselle réutilisable dans les espaces de restauration.

Le papier est collecté dans des conteneurs spécifiques puis revalorisé.

Les déchets informatiques électroniques bénéficient aussi d'une collecte et d'une gestion / valorisation spécifique.

Un Système de Gestion des Déchets couvrant l'ensemble des sites Synchrone et des typologies de déchets a été formalisé depuis 2023.



SENSIBILISATION DES SALARIÉS

Un programme ludique de **sensibilisation aux enjeux environnementaux** est proposé à l'ensemble des salariés de l'entreprise. Il prend la forme de six quizz, envoyés à un mois d'intervalle, sur les thèmes clés suivants : la mobilité et les transports, le numérique responsable, l'alimentation, les déchets, les bâtiments et les enjeux énergie-climat.

Un **guide d'écoresponsabilité** ainsi qu'une **fiche mémo « Ecogestes »** sont diffusés à l'ensemble des salariés via le portail collaborateur. Un affichage au sein des lieux de convivialité de nos agences rappelle les bonnes pratiques de gestion des déchets.

Enfin, une sensibilisation spécifique à l'**éco conduite** est diffusée auprès de l'ensemble des collaborateurs ayant accès aux véhicules de fonction de l'entreprise.

Numérique responsable



Formés et certifiés Numérique Responsable, la Responsable RSE et le Responsable Infrastructure de Synchrone ont lancé un autodiagnostic de la société, afin de déterminer les axes et leviers majeurs de réduction de son empreinte numérique.

Les trois axes majeurs de cette stratégie sont :



Achats numériques responsables

Synchrone applique une politique d'achat et de gestion responsable de son parc IT et de ses dispositifs de stockage.

Elle centre sa politique d'achat auprès de fournisseurs décarbonés, et sélectionne des produits disposant de normes et de labels attestant de la prise en compte environnementale.



Green IT

Synchrone s'engage dans une politique Green IT dont les piliers sont une utilisation rationalisée des infrastructures et des hébergeurs ainsi qu'une bascule du parc informatique et de téléphonie sur du reconditionné.

La fin de vie du matériel est par ailleurs gérée dans un souci de réemploi lorsque cela est possible (don associatif...) ou de valorisation.



Sensibilisation et formation

Synchrone sensibilise l'ensemble de ses salariés aux éco-gestes numériques à appliquer dans le cadre de leurs fonctions, et s'ils le souhaitent au sein de leurs activités privées. Un quizz est adressé annuellement, et une fiche mémo est à la disposition de tous sur l'espace collaborateur.

Des sessions de formation sont de plus organisées, afin de faire monter en compétences nos consultants sur les enjeux et leur rôle en matière de Numérique Responsable.

Marqueurs



Signataire du **Pacte Mondial** depuis 2012, Synchrone est évaluée annuellement sur l'ensemble de sa politique RSE par **EcoVadis**. Cet organisme de renom lui attribue la médaille silver et un score global de 62/100, porté à 80/100 en matière d'Environnement.



Synchrone devient signataire du manifeste **Planet Tech'Care** en 2023, et s'engage à mesurer puis réduire les impacts environnementaux de ses produits et services numériques.



Synchrone devient signataire de la **Charte Numérique Responsable**, document de référence de l'INR, en juin 2023. Elle affirme ainsi publiquement ses engagements pour entrer résolument dans une démarche « Numérique Responsable » pour son organisation.

ORGANISATION

Synchrone est dotée d'une Référente santé, sécurité & conditions de travail, Sophie VALLA, qui accompagne la société dans la définition, le suivi et la prévention des différents risques professionnels dans l'entreprise.

La Politique HSE implique par ailleurs, au sein de l'entreprise et de ses différents sites, plusieurs acteurs à différents niveaux d'intervention et de responsabilité.



COMMUNICATION

Les nouveaux salariés bénéficient d'une formation sur la Politique HSE de Synchrone et l'ensemble des consignes de sécurité en vigueur dans les locaux qu'ils intègrent.



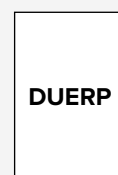
En complément, et afin de préserver les locaux, une **Charte de bonne conduite** est remise à chaque collaborateur lors de son intégration. Chaque site dispose de sa propre Charte, qui contient l'ensemble des mesures d'hygiène en vigueur en son sein.

Chaque agence est munie d'un registre Santé, Sécurité au Travail.

La Politique Santé, Sécurité au Travail et Environnement de l'année est consultable :



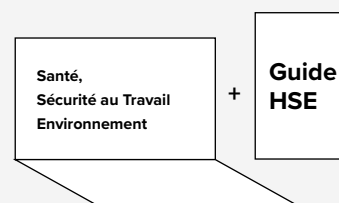
➤ Sur les panneaux d'information des agences



➤ Sur le DUERP qui recense l'ensemble des risques



Un **guide collaborateur HSE** leur est remis à l'issue de cette formation, disponible de plus en téléchargement sur leur espace collaborateur.



➤ Sur le Portail collaborateur, accompagnée d'un Guide HSE à destination des collaborateurs

En respectant les règles HSE, chaque collaborateur contribue :

- à sa propre sécurité et à celle des autres
- au respect de l'environnement

A noter : Les règles applicables sur les sites clients sont diffusées au travers des Plans de Prévention.

synchrone

Change is a collective game